



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 1^{er} octobre 2021

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

L'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de Martinique a lieu du vendredi 1^{er} octobre et jusqu'au jeudi 14 octobre à 18h00.

12 653 électeurs sont invités à voter par correspondance ou par voie électronique.

Les modalités de vote sont précisées sur les notices nominatives qui ont été transmises aux électeurs par voie postale.

Les électeurs régulièrement inscrits sur la liste électorale n'ayant pas reçu leurs notices de vote peuvent demander la délivrance du matériel de substitution, par mail, à l'adresse : election.2021@cma-martinique.com

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site internet de la préfecture www.martinique.gouv.fr